

Dispositif de la petite enfance

Axes de développement de la petite enfance

I. Accessibilité et équité dans l'accès aux prestations

Objectifs stratégiques	Mesures prioritaires
<ul style="list-style-type: none">• Assurer un accès équitable et sans obstacles aux services pour l'ensemble de la population.• Veiller à une porte d'entrée unique pour toutes les familles.• Favoriser la participation active des habitant·e·s dans la conception, l'évaluation et l'amélioration des services en y intégrant un dialogue inclusif.• Sensibiliser et toucher toutes les familles, y compris celles qui ne viennent pas spontanément.• Accroître la visibilité des offres existantes auprès de tous les publics.• Identifier les personnes facilitatrices pour l'accès au dispositif et mettre en place des solutions adaptées.	<ul style="list-style-type: none">• Diffuser les informations via différents canaux et en multilingue, avec des modalités variées.• Regrouper les offres autour d'une porte d'entrée unique et proposer des lieux d'accueil facilement accessibles, intégrés dans le quartier (transports publics, accessibilité administrative, etc.).• Aménager les horaires des prestations en fonction des réalités des familles.• Renforcer l'accessibilité universelle (y compris aux parents qui ne travaillent pas).• Proposer des prestations spécialisées (psychomotricité, logopédie, psychologie) accessibles dans les milieux préscolaires.

II. Coordination entre les services pour répondre aux besoins des enfants et familles

Objectifs stratégiques	Mesures prioritaires
<ul style="list-style-type: none">• Placer l'enfant au centre des politiques sociales et familiales.• Créer une base commune d'informations partagées, incluant la cartographie des lieux d'encouragement au développement de la petite enfance.• Favoriser le travail en réseau, en mettant l'enfant au centre du dispositif.• Proposer des solutions de garde adaptées pour permettre aux parents de participer aux activités.	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des événements et rencontres pour renforcer l'échange d'informations et d'expériences.• Développer le travail en réseau centré sur la famille.• Renforcer la représentation de l'expertise terrain de la petite enfance au sein des organes décisionnels et dans les quartiers.• Promouvoir une communication bidirectionnelle, écoutant les familles autant qu'en les informant.

III. Développement et suivi d'une politique publique en petite enfance

Objectifs stratégiques	Mesures prioritaires
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la transversalité afin de prévenir les silos professionnels.• Promouvoir une action intégrée en rompant avec des dispositifs pensés séparément, pour relier encouragement et accueil.• Développer des partenariats favorisant la cohérence et la complémentarité des actions inclusives dans le quartier.• Assurer une coordination structurelle et une articulation efficace avec les autres politiques publiques (santé, scolaire, social).	<ul style="list-style-type: none">• Engager une réflexion sur l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques à destination des professionnels du terrain, intégrant des formations transversales.• Evaluer et mettre en œuvre des actions visant à renforcer la qualité de l'accueil et à garantir un environnement inclusif.• Adapter la commission permanente de la Plateforme Petite Enfance dans le cadre de la nouvelle législature, notamment par l'élargissement des parties prenantes.